

LE PERSONNEL NE VEUT PAS DE LA « FLEXIBILITÉ » PATRONALE

Pour prendre la température du personnel de la santé, le secrétariat du SSP – Région Neuchâtel a mis un questionnaire en ligne. 164 personnes y ont répondu, des femmes à 80%. Petit parcours des questions, réponses et argumentations.

Que pensez-vous de l'annualisation du temps de travail ?

Les employeurs font miroiter une flexibilité qui serait favorable au personnel. Réponse de ce dernier: 92,1 % sont opposé-e-s à une annualisation du temps de travail. Comme le souligne une sondée, « il arrive déjà actuellement que nous travaillions entre 12 heures et 72 heures par semaine. Je crains que les horaires soient encore moins bien répartis s'ils sont lissés sur l'année entière ». Effectivement, les horaires sont déjà tellement éclatés qu'on voit mal ce qu'on pourrait encore flexibiliser...

Que pensez-vous de plannings distribués avec 15 jours d'avance au lieu du mois actuel ?

95,5 % des réponses refusent ce raccourcissement de la distribution du planning. Motifs : « Vie sociale et familiale fortement impactée. Garde d'enfants par exemple, les crèches ne s'adaptent pas tous les 15 jours ».

Et la durée hebdomadaire du travail ?

Elle est fixée à 41 heures depuis quelques années. Avant la dernière négociation, elle était de 40 heures. Les réponses se répartissent en deux camps presque égaux: 50 % sont pour le maintien à 41 heures, 50 % pour un retour aux 40 heures. On reconnaît une attitude assez classique dans le secteur: toute diminution du temps de travail aurait un impact sur la prise en charge des patient-e-s. Alors, on hésite à revendiquer « trop ».

Quant à la proposition de permettre qu'une partie des vacances ne soit plus octroyée sous la forme de congé mais payée (une proposition patronale « novatrice »), 96,5 % disent non. « On ne doit pas réduire le temps de repos pour des métiers pénibles et éprouvant psychologiquement et physiquement. »

Et le salaire au mérite ?

Trois quarts des répondant-e-s y sont opposé-e-s. C'est clairement dit: « Actuellement, formation et changement de poste sont souvent attribués par affinités, et non selon les compétences, donc trop de risques pour le salaire au mérite. » Ou encore: « Le salaire au mérite est un système de compétitivité qui va à l'encontre du travail d'équipe ! » Une personne favorable au principe du mérite espère que la pénibilité sera reconnue par ce biais: « Oui, en fonction du travail fourni, de la charge et pénibilité du travail. »

Des discussions ont débuté dans le canton sur un ***système de retraite anticipée***.

À la question de pouvoir partir avant l'âge légal de la retraite, la réponse est massivement favorable (90 %). Une telle majorité laisse présager une belle bataille autour de l'âge de la retraite des femmes !

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP